

## Lettre de Christian Calmes à Johan Willem Beyen (17 mai 1956)

**Légende:** Le 17 mai 1956, Christian Calmes, secrétaire général du Conseil spécial de ministres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), insiste auprès de Johan Willem Beyen, ministre néerlandais des Affaires étrangères, sur la nécessité de mettre en place un poste de coordinateur politique pour les prochaines discussions diplomatiques sur le Marché commun et l'Euratom qui, à ses yeux, devraient faire l'objet d'une conférence unique.

**Source:** Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa Il Poggiolo. Fonds des institutions communautaires européennes, EC. Conseil des ministres, CM. Conférence des ministres des affaires étrangères, Venise, 29-30.05.1956, CM 3 NEGO 092.

**Copyright:** (c) Archives Historiques de l'Union européenne-Florence

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/lettre\\_de\\_christian\\_calmes\\_a\\_johan\\_willem\\_beyen\\_17\\_mai\\_1956-fr-27a80ff6-d3c3-4bfd-8124-e6988fab250e.html](http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_christian_calmes_a_johan_willem_beyen_17_mai_1956-fr-27a80ff6-d3c3-4bfd-8124-e6988fab250e.html)



**Date de dernière mise à jour:** 05/11/2015

## Lettre de Christian Calmes à Johan Willem Beyen (17 mai 1956)

Luxembourg, le 17 mai 1956

Monsieur J. W. Beyen  
Ministre des Affaires étrangères  
La Haye

### Personnelle

Monsieur le ministre,

Je me crois autorisé par la confiance que vous avez bien voulu me témoigner et l'expérience que j'ai pu acquérir au cours des conférences passées de vous exposer certaines considérations personnelles concernant la phase des travaux qui suivra la conférence de Venise.

La première de ces considérations concerne la nécessité d'avoir un coordinateur politique. A ce sujet on peut affirmer que sans coordinateur le rapport de Bruxelles, au lieu d'être un ensemble cohérent, aurait été un inventaire des difficultés rencontrées et durcies par d'innombrables commissions.

Les tâches à affronter après la conférence de Venise ne seront sûrement pas plus faciles que celles du Comité intergouvernemental. Celui-ci a pu, après tout, travailler dans une atmosphère qui n'a pas été troublée par les événements de la vie politique. Il n'en sera pas de même pendant les négociations des textes des traités.

La présence d'un coordinateur politique permettrait de conférer à l'action commune un rythme plus rapide et de maintenir une orientation constante malgré les fluctuations de la conjoncture politique. Elle constituerait, en d'autres termes, une assurance contre le risque que des divergences en elles-mêmes non insurmontables ne conduisent à un échec, faute d'une direction souple et prévoyante des affaires.

Je saisis l'occasion pour attirer votre attention sur un autre problème qui est lié à la même nécessité d'éviter tout ce qui pourrait faire perdre de vue aux négociateurs et à l'opinion publique l'unité substantielle du but que les six gouvernements se proposent. Il est question dans la résolution de Messine « d'une ou des conférences » qui « seront appelées à élaborer les traités ou arrangements relatifs aux matières envisagées ». Dans la situation actuelle, il semble essentiel que les négociations relatives au Marché commun et à Euratom aient lieu au sein d'une conférence unique. L'opinion publique verrait d'ailleurs dans la création de deux conférences distinctes la dissociation définitive des deux objectifs.

Quant au problème dominant, celui de l'interdépendance entre les deux négociations, j'ai l'impression que la recherche d'une solution qui tienne compte des difficultés du gouvernement français ne pourra avoir lieu que dans le sens de l'intervention de M. von Brentano lors de la conférence de Bruxelles (voir annexe).

Je vous prie de croire, Monsieur le ministre, à l'expression de mes sentiments dévoués.

Le secrétaire général

(C. Calmes)